

6. Les documents à fournir après la mission :

Pour que la demande de remboursement soit étudiée, veuillez transmettre au service finance un dossier complet avec tous les justificatifs dans un délai maximal de 30 jour (après la date de la mission) contenant les pièces suivantes :

- a. Ordre de mission et Quitter le territoire signés par le Doyen ;
- b. Carte d'embarquement d'avion, billet de train, billet de bus, facture d'hôtel ;
- c. Une copie des pages du passeport contenant les cachets des polices de frontières (entrée et sortie) ; (Pour une mission à l'étranger)
- d. Un rapport d'activité de la mission comportant le compte rendu scientifique de la participation à la manifestation ou à la formation;
- e. Les documents et correspondances échangés avec l'organisme ou me pays de destination ;
- f. Une attestation de participation signée par le responsable de la structure d'accueil « mentionnant le type de participation » ;
- g. Reçu des frais d'inscription.

7. Montant de soutien financier de l'établissement FPT

Le soutien financier pour les manifestations scientifiques et les formations est fonction du type de la participation. Leurs montants ont été fixés par le Conseil d'Etablissement le 15/11/2018

TYPE	Soutien financier de la FPT
Mobilité à l'extérieur du Royaume	10000 DH max /candidat: - deux professeurs par département et par année - deux administrateurs par année
Mobilité à l'intérieur du Royaume	1500 DH max